

Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur
Membre de l'Union Syndicale Solidaires

80-82 rue de Montreuil
75011 Paris

www.sudinterieur.fr
sud.interieur@gmail.com

4 août 2015



SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE, 144 BOULEVARD DE LA VILLETTE 75 019 PARIS
tél 01 58 39 30 20 fax 01 43 67 62 14 web www.solidaires.org mail coordfp@solidaires.org

www.solidaires.org

BRIGITTE BONELLO : LE MINISTERE REpond [PENIBLEMENT] A METRONEWS

Dans un article publié par *metronews* le 3 août 2015 (1) : « Du côté de la place Beauvau, les responsables des ressources humaines précisent qu'entre les mois de mai et de juillet 2015, « Brigitte Bonello ne s'est pas présentée » à ses convocations auprès de deux experts et d'un psychiatre. « La commission de réforme peut de nouveau être saisie à l'initiative du SGAMI sur la base d'une nouvelle expertise médicale qu'il appartient à Madame Bonello de demander et qui sera susceptible d'établir que son état de santé a évolué favorablement, et que son aptitude à occuper un emploi est avérée », précise un porte-parole du ministère ». Une réponse à la « va vite », approximative et qui déforme les faits.

La volonté est limpide : éviter d'avoir à produire le moindre élément sérieux permettant de contester la fiabilité de l'analyse produite par SUD INTERIEUR - qui fait toujours l'objet d'un silence plus qu'embarrassé...-, et dont les grandes lignes sont consultables sur plusieurs documents mis en ligne sur note site les 14 mai, 8, 24 et 28 juillet 2015 (2).

DES MANIPULATIONS AU SERVICE D'UN SEUL OBJECTIF : PAS DE REINTEGRATION

Les « moulinets » poussifs du ministère ne résistent pas à la réalité [têtue] des faits : si Brigitte BONELLO ne s'est pas présentée les 27 mai (3) et 16 juillet 2015 (4) aux expertises diligentées par le ministère auprès de deux psychiatres, c'est tout simplement parce qu'elles sont aussi illégales qu'inutiles et par conséquent abusives, l'aptitude à occuper un emploi étant avérée puisque toutes les expertises médicales produites lors de la commission de réforme du 19 mars 2015 concluent en ce sens.

Quant à sa non présentation le 23 janvier 2015 devant un autre expert psychiatre suite à une convocation émanant du préfet du Rhône, elle avait aussi une explication aussi simple que parfaitement légale qui avait été communiquée aux représentants du ministère de l'intérieur (5), sans que ceux-ci s'en offusquent : l'expert en question ne figurait pas sur la liste des médecins agréés inscrits sur la liste établie par le préfet du Rhône, ce qui était pourtant obligatoire pour qu'il puisse procéder à l'examen dans le cadre de la procédure.

SUD INTERIEUR rappelle que l'absence de Brigitte BONELLO à ce dernier rendez-vous n'avait pas empêché la tenue de la commission de réforme postérieure à sa date, l'intéressée ayant produit tous les documents nécessaires exigés par la réglementation en vigueur.

La préfecture du Rhône en avait d'ailleurs convenu, puisque c'est elle qui avait convoqué Brigitte BONELLO à la séance de la commission de réforme du 19 mars 2015 !!!

Le dernier biais utilisé par les représentants du ministère dans leur [non] réponse à *metronews* étant l'invocation [réchauffée] de l'exigence suivante : « La commission de réforme peut de nouveau être saisie à l'initiative du SGAMI sur la base d'une nouvelle expertise médicale qu'il appartient à Madame Bonello de demander et qui sera susceptible d'établir que son état de santé a évolué favorablement, et que son aptitude à occuper un emploi est avérée ».

SUD INTERIEUR remarque que cette exigence n'est que la reprise de celle formulée dans le courrier du 6 août... 2014 (!!!) adressé au syndicat et signé de la directrice des ressources humaines du ministère (DRH), Nathalie COLIN.

SUD INTERIEUR se « réjouit » de ce qu'une chose au moins fonctionne entre les hauts représentants du ministère ayant un « œil » sur le dossier : **l'art de la recopie !**

Une exigence pourtant déjà satisfaite depuis...longtemps, et dont le renouvellement abusif constitue l'exacte application de ce que nous avons titré le 14 mai 2015, dans le premier tract faisant suite à la commission de réforme du 19 mars 2015 mis en ligne : « **NOUVELLES MANŒUVRES POUR EMPÊCHER SA REINTEGRATION** ». La démonstration est donc faite que nous en sommes en présence d'agissements délibérés visant à empêcher la réintégration à tout prix de Brigitte BONELLO.

SI INAPTITUDE IL Y A C'EST DU COTE DU MINISTERE QU'ON LA TROUVE

Plutôt que Brigitte BONELLO, ce sont les hauts responsables du ministère de l'intérieur qui devraient faire l'objet de convocations urgentes devant des experts pour s'assurer de leur aptitude à continuer d'exercer leurs fonctions.

SUD INTERIEUR pense néanmoins qu'il est assez peu probable qu'ils se convoquent...eux-mêmes à ce genre de rendez-vous, bien que des charges accablantes pèsent sur leur [in]capacité à traiter son dossier avec les **célérité, impartialité et neutralité** nécessaires et dans le respect des lois et règlements, autant d'exigences qui figurent pourtant parmi leurs **obligations professionnelles impératives**.

DES PROMESSES DEFINITIVEMENT ENVOLEES ?

En juillet 2014, les soutiens avaient convaincu Brigitte BONELLO d'interrompre sa grève de la faim en échange de l'assurance d'un réexamen de son dossier avec des engagements écrits de M. Stéphane ROUVE, alors préfet délégué pour la zone de défense et de sécurité confirmés par Nathalie COLIN (DRH), l'assurant que si les nouvelles expertises médicales concluaient positivement à son aptitude, la route serait alors « dégagée » pour sa réintégration.

La suite, vous la connaissez : Brigitte BONELLO a franchi avec succès toutes les étapes sans pour autant que les représentants du ministère de l'intérieur aient respecté leurs engagements. Comment, dans ces conditions, leur faire confiance ?

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR REPOND AUSSI A SUD INTERIEUR PAR UN NOUVEAU « DEGAGEMENT EN TOUCHE »

Par courrier du 30 juillet 2015 (reçu le 3 août) signé de son chef de cabinet Gabriel KUNDE. Son contenu sonne comme une nouvelle provocation : j'ai saisi de nouveau la...DRH du ministère (Nathalie COLIN) pour un nouvel examen (forcément attentif) avec la promesse (une de plus) qu'une réponse nous sera apportée. Ce jeu de « ping-pong » du « c'est pas moi, c'est l'autre » est insupportable alors qu'il revient à l'autorité « suprême » Bernard CAZENEUVE de siffler la « fin de la récréation » et d'imposer à ses subordonnés le rétablissement immédiat de Brigitte BONELLO dans ses droits.

Ce nouveau « dégagement en touche » évite naturellement d'exposer de manière circonstanciée les considérations de droit et de fait susceptibles de « justifier » les abus de pouvoir répétés d'« éminents » hauts gradés du ministère pour empêcher la seule solution légitime : la réintégration de Brigitte BONELLO.

Il est vrai qu'il est beaucoup plus aisé de déformer la réalité des faits dans une réponse à minima à une sollicitation médiatique que de développer « noir sur blanc » des arguments « tenant la route » à un syndicat dont nos interlocuteurs savent parfaitement qu'il en examinera « à la loupe » le bien fondé.

REINTEGRATION IMMEDIATE JUSTICE DOIT ENFIN ETRE RENDUE A BRIGITTE BONELLO NOUS NE LACHONS RIEN

(1)Lien :<http://www.metronews.fr/info/travailleuse-handicapee-elle-se-bat-contre-la-police-nationale-pour-retrouver-son-poste/mogA!BpamN1lz2wDA/>

(2)Liens :<http://sudinterieur.fr/2015/05/14/brigitte-bonello-nouvelles-manoevres-pour-empecher-sa-reintegration/>, <http://sudinterieur.fr/2015/07/08/lettre-ouverte-au-sujet-de-la-situation-de-madame-brigitte-bonello/>, <http://sudinterieur.fr/2015/07/24/brigitte-bonello-danger-grave-et-imminent/> et <http://sudinterieur.fr/2015/07/28/brigitte-bonello-quelques-petites-nouvelles-du-ministere/>

(3) Brigitte BONELLO avait récupéré le recommandé le 28 mai, le lendemain de la date du rendez-vous. Un mel avait été adressé le même jour à nos interlocuteurs les informant de cette absence

(4) Le praticien et les représentants du ministère de l'intérieur avaient été avisés là encore de son absence

(5) Par courrier du 20 janvier 2015. Le praticien avait lui aussi été prévenu